

*Article 43 du Règlement***LE TERRITOIRE DU YUKON**

LES INITIATIVES DE RELANCE ÉCONOMIQUE PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU YUKON

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour une affaire urgente. L'économie du Yukon se trouve au bord du gouffre. En septembre dernier, le gouvernement territorial a publié des propositions de relance détaillées qui ont été présentées au comité du cabinet sur les affaires de l'Ouest le 10 septembre. Depuis, le gouvernement fédéral n'a donné aucune suite à cette démarche. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Crowfoot (M. Malone):

Que le gouvernement fédéral accorde dès maintenant son soutien aux initiatives créatrices proposées par le gouvernement du Yukon, avant que le territoire ne devienne une zone sinistrée sur le plan économique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RÉACTION À L'IMPOSITION DE LA CLÔTURE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, la Chambre se fait imposer la clôture au sujet d'un bill dont elle est saisie qui vise à créer une société dite Canagrex. Or, ce bill va établir une nouvelle société de la Couronne alors que le vérificateur général vient de déclarer que 480 sociétés d'État constituent un sous-gouvernement sans imputabilité et l'article 14 de ce bill accorde au gouvernement des pouvoirs de contrôle exceptionnels sur la gestion, la production et les ventes agricoles. Pour toutes ces raisons, je propose, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le Parlement prévienne le gouvernement que chaque fois qu'il imposera la clôture à deux étapes de l'étude d'un bill en même temps, avant que le débat en soit rendu à ces étapes et pendant qu'une autre mesure est en considération, il peut s'attendre à subir à la Chambre les conséquences de cette action.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LE DÉPUTÉ DU YUKONFÉLICITATIONS À L'OCCASION DU 25^E ANNIVERSAIRE DE SON ÉLECTION À LA CHAMBRE

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, aujourd'hui, un pugiliste parlementaire, dont les conservateurs apprécient au plus haut point les qualités, que craint le Président, que tolèrent tout juste les libéraux et enfin qu'ignorent les néo-démocrates, célèbre ses 25 ans de services rendus au Parlement canadien. Néanmoins, notre éminent collègue suscite l'admiration générale par sa grande connaissance de la procédure et par la facilité avec laquelle il réussit à s'en servir pour contre-carrer les plans de ses adversaires. Nombreux les députés qui, au beau milieu de leurs «échappées» verbales, se sont vu leur élan brisé par notre Eddie Shack parlementaire.

Je profite donc de cette heureuse occasion pour proposer, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que les députés félicitent à l'unanimité le député du Yukon pour les 25 ans d'éminents services qu'il a rendus à son parti et à la nation.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Sous réserve de préciser que le Président ne le craint nullement.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Je vous en remercie.

* * *

LES BANQUES

LA RÉDUCTION DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS RURALES

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour une question urgente. Les banques suppriment leurs services dans les petites localités tout en maintenant l'écart entre taux d'intérêt et prêts. Plusieurs banques ont fermé leur succursale dans des villages de ma circonscription qui n'avaient que cette unique institution bancaire pour les desservir. Les autres ont réduit les heures d'ouverture de ces établissements. Je propose, avec l'appui du député de Fraser Valley-Est (M. Patterson):

Que le gouvernement ordonne aux banques à charte fédérales de cesser de réduire leurs services aux localités rurales, comme elles le font actuellement soit en fermant les portes de leurs succursales, soit en réduisant leurs activités.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour mettre cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.